

Commissions-Europe

DUBLIN, IRLANDE - 10 ET 11 MARS 2013

PRÉSIDENTIE IRLANDAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE - RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Les dimanche 10 et lundi 11 mars 2013, les présidents des commissions de l'Agriculture et de la Pêche se réunirent à Dublin à l'initiative du parlement irlandais (« *Oireachtas* »). Des élus parlementaires représentant les Etats membres de l'Union européenne, les pays en voie d'adhésion (Croatie) et les pays candidats y participèrent, de même que plusieurs organes de l'Union européenne (Parlement européen et Commission européenne).

Mme Nathalie Muylle s'inscrit à la conférence en qualité de membre de la commission de l'Économie, de la Politique scientifique, de l'Éducation, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture. La Conférence des Présidents de la Chambre des représentants adopta, le 15 mai 2012, la décision suivante: « *Quoique la PAC soit devenue, dans une large mesure, une compétence régionale, il s'avère néanmoins opportun de continuer à suivre le développement futur de celle-ci du point de vue fédéral.* »

*
* *

M. Andrew Doyle T.D., président de la commission mixte de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Marine du Parlement irlandais, assumait la présidence de la réunion, qui se déroula au Centre de conférence « *The Print Works* » au Château de Dublin. Après une brève présentation du programme, au cours de laquelle le membre évoqua les défis à relever dans le domaine de la production agricole, la parole fut accordée à M. Dacian Cioloș, membre de la Commission européenne.

Première séance: la Politique Agricole Commune (PAC), mise à jour des négociations en cours

M. Dacian Cioloș (Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural) annonce que le processus de négociations sur la réforme de la PAC devrait aboutir à un accord en juin 2013. L'implication active des parlements nationaux est satisfaisante: elle témoigne de l'importance de l'agriculture dans les Etats membres de l'Union européenne. Pour la première fois, le Parlement européen participe à la procédure législative ordinaire. Un consensus sur les aspects essentiels de la PAC se dégage entre la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. L'avenir de la compétitivité de l'agriculture européenne dépend de l'équité entre pays (convergence externe) et entre agriculteurs (convergence interne). Le verdissement de l'agriculture se présente comme un objectif écologique et économique cardinal, la productivité étant tributaire de la qualité de l'environnement. La PAC doit prendre en considération la diversité du territoire et créer les conditions favorables à sa préservation. Le soutien aux jeunes agriculteurs s'impose aux Etats, de même qu'une simplification administrative. Enfin, des instruments sont nécessaires pour que les autorités disposent de réponses rapides et efficaces aux crises.

M. Simon Coveney T.D. (ministre irlandais de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Marine) espère que le Parlement européen s'exprimera en faveur du budget relatif à la nouvelle PAC, qui recueille le soutien du Conseil européen. Les parlements nationaux auront la responsabilité de mettre en œuvre la réforme de la PAC au sein des Etats membres. L'orateur présente le calendrier à suivre extrêmement serré et développe la procédure législative. Il évoque les thèmes centraux de la PAC, explicités par le commissaire européen. Le maintien du marché commun est essentiel, mais il convient de reconnaître les spécificités des Etats membres, qui requièrent des solutions bien ciblées. Ainsi, l'Irlande rencontre un nombre particulièrement élevé d'agriculteurs très âgés, et relativement peu de jeunes. Cette situation ne peut garantir la durabilité du secteur agricole dans ce pays.

Mme Nathalie Muylle (Chambre des représentants de Belgique) considère que la réforme de la PAC est particulièrement difficile pour les agriculteurs belges. En effet, la Belgique devra renoncer à 800.000.000 euros, ce qui revient à une réduction de 20%, soit 100 euro par hectare. Cela étant, la politique à l'égard des jeunes agriculteurs ne saurait être optionnelle. Quant aux moyens non-utilisés, est-il permis de les transférer du premier (le soutien direct aux exploitations) au deuxième pilier (le développement rural) de la PAC?

Mme Anne McIntosh (Chambre des Communes, Royaume-Uni) estime que le verdissement de la PAC au Royaume-Uni progresse sous les piliers I et II, mais le cofinancement du deuxième pilier n'est guère souhaitable. Pour ce qui est de la contamination alimentaire (cf. la viande de cheval), l'intervenante suggère de concevoir un label européen pour les produits alimentaires, qui s'inspirerait du modèle de traçabilité en place au Royaume-Uni.

M. José Ignacio Llorens (Congrès des Députés, Espagne) considère qu'il faut prévoir des mécanismes de soutien en faveur de ceux qui en seront exclus par la nouvelle PAC. Il se dit préoccupé par rapport aux besoins probables dans le secteur de l'élevage du bétail.

M. Germinal Peiro (Assemblée Nationale, France) note que le prix très élevé des céréales suscite des inquiétudes, car il met en péril l'élevage en France. Le prix du marché pour le lait trop faible ne couvre pas le prix de l'élevage. Est-il acceptable de continuer à subventionner des agriculteurs déjà largement bénéficiaires, alors que d'autres peinent à survivre? Ne peut-on envisager des contrats cycliques, comme aux Etats-Unis, afin de moduler l'aide en fonction de la situation du marché. L'intervenant suggère de créer une agence de surveillance à cette fin.

Mme Ulrike Höfken (Conseil fédéral, Allemagne) considère que le verdissement doit être rendu obligatoire, mais il faut en même temps éviter l'écoblanchiment. Les Etats membres devraient pouvoir décider librement des aides en faveur des jeunes agriculteurs, ainsi qu'à d'autres catégories de travailleurs. L'intervenante craint que bien des objectifs ne pourront être réalisés et s'interroge sur les possibilités concernant le deuxième pilier. Le prix du lait payé aux éleveurs est une source d'inquiétude.

M. Martin Preiner (Conseil fédéral, Autriche) insiste sur l'importance de l'écologie et redoute que le système de financement de la CAP réformée n'empêche d'atteindre les objectifs fixés.

M. Bengt-Anders Johansson (Parlement, Suède) estime que la simplification annoncée est plus compliquée que la situation existante. Le taux forfaitaire doit rester au centre de l'attention, pour que le taux soit identique dans toute l'Union européenne. Souhaite que le regard soit davantage porté sur le marché, et plaide pour plus de compétitivité. Enfin, la CAP facilite le couplage, alors que la Suède est favorable au découplage. Le couplage risque pourtant d'engendrer les nationalisations, donc une modification est hautement souhaitable.

M. Pat Deering (Parlement, Irlande) s'interroge sur la notion d'« agriculteur actif ». Il souhaite également que des dispositions soient prises, non seulement à l'égard des jeunes agriculteurs, mais aussi en faveur des agriculteurs âgés.

L'intervention de *Mme Renée Nicoux (Sénat, France)* porte sur les mesures tendant à l'instauration de plus d'égalité entre agriculteurs et le verdissement. Elle rappelle que les produits alimentaires ne sont pas des produits comme les autres. Une vision trop libérale de l'agriculture serait préjudiciable.

M. Yiannakis Gavriel (Chambre des représentants, Chypre) estime, notamment, que le verdissement doit être revu. Il soutient, en revanche, le couplage des paiements ainsi que la simplification administrative.

M. Dion Graus (Chambre des représentants, Pays-Bas) met l'accent sur l'innovation technologique et la recherche, qui doit être prioritaire. Par contre, une augmentation du budget existant n'est pas envisageable. Il est préférable de favoriser le premier pilier, plutôt que le deuxième. Les Pays-Bas voient le découplage d'un œil positif.

Selon *M. Franz Essl (Conseil national, Autriche)*, une production agricole écologique est importante, mais il faut noter qu'en Autriche, la vaste majorité des agriculteurs sont respectueux de l'environnement. L'orateur complète son intervention par un examen du financement.

Le lord John Lawrence (Chambre des Lords, Royaume-Uni) exprime un sentiment de déception sur l'absence de quota relatif à la production sucrière. Il est à espérer que le régime du sucre soit modifié lors d'une prochaine réforme. Les concessions du Conseil européen et de la Commission européenne concernant le découplage et le rapport entre les premier et deuxième piliers sont regrettables, car certains objectifs avaient été fixés. L'intervenant invite les institutions européennes à faire preuve de plus de fermeté, pour ne pas détricoter ce qui fut convenu précédemment et mettre en danger la compétitivité.

M. Stefaan Sintobin (Parlement flamand, Belgique) évoque, entre autres choses, l'importance de la réforme de la PAC pour la Région flamande. Comment la Commission européenne peut-elle garantir l'exécution de cette réforme au niveau régional? Dans quelle mesure la flexibilité est-elle possible?

M. Hans-Michael Goldmann (Bundestag, Allemagne) confirme l'importance d'une agriculture efficace, spécialement au regard des besoins alimentaires croissants de la planète. La proposition française de mettre en place un monitoring permanent sera très difficile à mettre sur pied. Quant aux rapports commerciaux avec la Russie, le besoin d'un label européen se fait sentir, puisque la provenance étatique ne compte pas.

M. Anders Eriksson (Conseil nordique) se fait l'interprète du soutien de l'Organisation internationale qu'il représente. L'aide additionnelle à la région arctique doit être maintenue. Le deuxième pilier doit bénéficier de fonds additionnels. Les petites unités de production doivent subsister à côté des grandes. Une politique environnementale et une production alimentaire durable sont indispensables.

M. Dacian Cioloș (Commissaire européen) explicite quelques aspects de la CAP, notamment le fait que le transfert de moyens du premier pilier au second pilier (ou vice versa) est autorisé à concurrence de 15%, ce qui offre une certaine marge d'autonomie aux Etats pour fixer leurs priorités. Le fait que le verdissement soit intégré au premier pilier n'empêche nullement de prendre des mesures de verdissement en rapport avec le deuxième pilier.

Mais la concurrence déloyale entre Etats membres qui disposent de suffisamment de ressources et les Etats de l'Union moins prospères n'est pas acceptable. L'orateur annonce que la Commission européenne se penche sur la chaîne alimentaire et elle pourrait proposer un texte normatif dans le courant de l'année, qui s'appuierait sur l'expérience de certains Etats. Les fonds mutuels constituent un début de politique cyclique, car les Etats contribuent aux deuxième pilier durant les bonnes années. Cela étant, le système américain pèse sur le budget, car il provoque des dépenses parfois incontrôlables. Le lait fera l'objet d'une conférence au cours de l'année. Les mesures de la PAC constituent un obstacle à la renationalisation.

A la question de Mme Nathalie Muylle, l'orateur répond que la Commission européenne examine le problème des montants non utilisés du budget, afin d'éviter qu'ils demeurent dans le premier pilier. Il sera proposé que les droits de paiement ne soient pas calculés à concurrence de 100%, mais à un niveau de 103, 104 ou 105%. Par exemple, l'agriculteur sait qu'il obtiendra un montant de 100 euros par hectare, mais il introduira une demande de 105 euros. S'il subsiste de l'argent à la fin du calcul, l'agriculteur recevra la différence additionnelle de 3, 4 ou 5 euros, afin d'éviter des pertes d'argent, ou de se retrouver avec de l'argent non utilisé. Cette partie restante sera distribuée entre tout le monde. S'il n'y a pas de réserve, l'agriculteur recevra 100 euros. Le transfert des sommes restantes au deuxième pilier serait problématique, car le budget du deuxième pilier est multi-annuel. Le processus de convergence entraîne, certes, des pertes pour la Belgique, mais d'autres Etats y perdent également et parfois davantage.

La notion d'« agriculteur actif » ne saurait dépendre du niveau de production. Au niveau européen, certains éléments de la définition pourront être donnés, que les Etats compléteront en vertu de la flexibilité accordée. Il importe, par ailleurs, d'encourager les agriculteurs à produire en fonction des demandes du marché, plutôt que sur la base de subsides. Il faut aussi pouvoir faire face à des situations de défaillance du marché ou à des crises. Le maintien de quotas pour le sucre à betteraves n'est pas une solution d'avenir, et il convient, à ce titre, de distinguer le sucre de betteraves du sucre brut. En ce qui concerne le sucre brut, les producteurs individuels ont déterminé eux-mêmes d'augmenter ou de diminuer leur production, en fonction de leurs attentes par rapport au marché. En revanche, les capacités du secteur sucrier ont été réduites. Si les producteurs individuels de sucre brut éprouvent des difficultés, la PAC n'y est pour rien ; il s'agit de décisions individuelles et de stratégies managériales : ils doivent assumer les conséquences de leurs actes.

Dans le cadre du crédit permanent, une marge est prévue afin de permettre le renouvellement des pâturages. La Commission européenne étudie une définition de la notion de « pâturage permanent ».

L'accès à des terrains agricoles pour les jeunes ne fait pas partie des compétences de l'Union européenne, mais relève du domaine national. Il n'empêche que les organes européens pourraient réfléchir à une approche commune. En tout état de cause, la Commission européenne ne dispose pas de pouvoirs législatifs en la matière.

Quant à la flexibilité régionale, elle ne va pas jusqu'à considérer la Belgique comme deux pays. Jusqu'à un certain point, la flexibilité régionale est acceptable et elle existe d'ailleurs dans d'autres Etats fédéraux membre de l'Union européenne, comme l'Allemagne et l'Espagne. Il n'en demeure pas moins qu'il faut fixer des objectifs pour savoir quelles sont les ambitions au niveau national des Etats.

M. Simon Coveney T.D. (ministre irlandais) complète les explications du commissaire en entrant dans le détail de certains aspects, et en établissant des liens avec la situation en Irlande. En ce qui concerne les problèmes relatifs à la viande de cheval, le ministre se dit insatisfait de la réponse européenne. Pour lui, le test ADN doit être généralisé. Le système de traçabilité des produits alimentaires est pourtant déjà relativement performant. C'est la fraude qui pose problème, pas les règles, tout comme la mascarade écologique, encore que sur ce point, il faut tenir compte de l'extraordinaire croissance de la demande alimentaire dans un avenir proche. Le ministre doute que les consommateurs attendent l'introduction d'un label européen. L'augmentation de la production tout en protégeant l'environnement pose un véritable défi. D'où le soutien accordé par la PAC aux nouvelles technologies. L'orateur insiste sur le lien entre la question du couplage et le paiement de taux fixe. En réalité, la PAC constitue un ensemble, et tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, il n'y a accord sur rien. Pour ce qui regarde la régionalisation, la réalité historique de l'Irlande permet d'être sensible aux demandes de flexibilité.

Deuxième séance: les jeunes agriculteurs

M. Andrew Doyle T.D. (Parlement, Irlande) rappelle que le nombre estimé d'agriculteurs s'apprêtant à leur retraite dans les dix années à venir s'élève à 4,5 millions. Sur un total de 13 millions d'agriculteurs dans l'Union européenne, seulement 7% a moins de 35 ans. La situation actuelle ne permet pas d'affronter la demande avenir de la planète.

Mme Karina Pierce, professeur de production laitière à la *University College Dublin*, tient un exposé sur l'innovation agricole, l'instruction et la formation, grâce auxquelles les futurs agriculteurs pourront relever les défis qui s'annoncent.

M. Laurent Frantz, vice-président du Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs (CEJA), se concentre sur les difficultés des jeunes agriculteurs pour accéder à la profession.

Enfin, *M. James Murphy*, diplômé en sciences agronomiques et boursier de la Fondation « Stephen Cullinane » retrace son expérience personnelle et présente ses ambitions en tant que futur agriculteur dans le cadre irlandais.

M. Paolo Russo (Chambre des Députés, Italie) lance un appel pour le respect de la diversité des traditions en Europe, et souhaite que la qualité des produits l'emporte sur l'intérêt des banques. Il s'oppose à l'acceptation d'un modèle unique. Dans ce cadre, les jeunes agriculteurs représentent l'avenir.

M. Dion Graus (Chambre des représentants, Pays-Bas) exprime son adhésion aux mesures prévues par la PAC en faveur des jeunes agriculteurs. Il faut toutefois veiller à ce que leurs revenus soient suffisants. Le soutien direct ne doit être accordé qu'aux agriculteurs actifs.

M. Germinal Peiro (Assemblée Nationale, France) décrit le taux de remplacement relativement faible en France, qui compte six installations pour dix départs d'agriculteurs. Le problème n'est pas uniquement financier, mais également social: il faut valoriser la profession d'agriculteur et faciliter, tant l'accès à la terre que l'accès au crédit. Le premier pilier bénéficie aux grandes propriétés agricoles, mais pas tellement aux petits domaines.

Mme Ulrike Höfken (Conseil fédéral, Allemagne) considère qu'il appartient aux Etats de déterminer leurs priorités. Quant à l'exigence d'augmenter la productivité, elle ne semble pas aussi pertinente que le respect de l'environnement et la lutte contre la surproduction, ou le gaspillage.

Mme Anne McIntosh (Chambre des Communes, Royaume-Uni) réfère au système féodal en place dans le Yorkshire du Nord, qui cause de nombreux problèmes. Ainsi, l'application de la PAC se révèle ardue, tant il est difficile d'y identifier l'agriculteur actif. Elle pose la question de savoir combien d'étudiants agricoles sont issus d'un milieu non-agricole.

Mme Karina Pierce répond aux différents intervenants: les études agricoles fournissent une bonne base, mais les opportunités manquent. Le regard porté sur l'agriculture – qui gagne en efficacité – évolue positivement, du moins en Irlande, le nombre d'intéressés va croissant. L'oratrice ne possède pas de données sur la composition sociologique des étudiants. Certaines disciplines attirent de nombreux étudiants provenant d'un milieu agricole, qui souhaitent retourner à la ferme, pas nécessairement la leur. En Irlande, il faut être l'ainé et de sexe male pour hériter d'une ferme, car souvent, la dimension des fermes ne permet pas le partage. D'une manière générale, le nombre d'inscrits aux études témoigne d'une confiance en l'avenir de l'agriculture ; il s'agit à présent de ne pas décevoir les espoirs.

M. Laurent Frantz plaide en faveur de solutions de financement adéquates dans toute l'Union européenne. Au sujet du rapport entre la productivité et la durabilité, seuls les agriculteurs productifs subsisteront à l'avenir.

M. James Murphy note l'importance de définir clairement ce qu'est un « agriculteur actif ». Il renvoie au système de financement néo-zélandais, qui facilite l'accès des jeunes agriculteurs à la profession, notamment la possibilité d'utiliser le cheptel comme sûreté dans le cadre d'un emprunt.

M. Yiannakis Gavriel (Chambre des représentants, Chypre) rapporte que les jeunes agriculteurs chypriotes bénéficient du programme d'aide rurale.

Selon *M. Pat Deering (Parlement, Irlande)*, il ne faut pas uniquement songer aux jeunes agriculteurs, il y a lieu, également, d'envisager des mesures encourageant les agriculteurs âgés à céder leur place.

M. Bengt-Anders Johansson (Parlement, Suède) constate une chose : les subsides à l'agriculture font grimper le prix du terrain. Comment le système est-il viable à long terme?

M. Stefaan Sintobin (Parlement flamand, Belgique) soutient le paiement aux jeunes agriculteurs de 2% du maximum annuel dans chaque Etat membre. Le paiement doit, en outre, être réalisé avec efficacité, afin d'éviter le phénomène des ressources inutilisées.

Dans un autre ordre d'idées, comment peut-on susciter l'intérêt des jeunes pour l'agriculture avant l'âge de 12 ans?

M. Mark Joseph Byrne (l'Assemblée d'Irlande du Nord, Irlande du Nord) interroge Mme Karina Pierce sur le suivi des étudiants quant à leur nombre et leurs débouchés. Il invite M. Laurent Frantz à approfondir la question du financement des jeunes agriculteurs. Quant à M. James Murphy, celui-ci envisage-t-il l'intensification durable de l'agriculture ?

M. Skrekas Konstantinos (Parlement hellénique, Grèce) accentue la crise du renouvellement pour les dix années à venir : le vieillissement des agriculteurs et le faible attrait de la profession agricole mettra la sécurité alimentaire en danger, car la production dépendra d'un nombre réduit d'agriculteurs. L'intervenant plaide pour qu'il y ait davantage d'agriculteurs et davantage de jeunes dans la profession agricole. L'intérêt croissant pour une alimentation saine pose des défis.

Le paiement de 2% constituera une aide, mais il faut chercher de nouveaux moyens de financer les projets des jeunes agriculteurs. La Banque Centrale Européenne pourrait dégager du capital à risque.

Mme Karina Pierce explique l'importance de bien informer les agriculteurs âgés. Elle affirme que le nombre d'étudiants inscrits aux études agricoles sans être issus du milieu agricole va croissant. La promotion du métier d'agriculteur doit s'accompagner d'opportunités professionnelles réelles. Le nombre de jeunes qui s'intéressent aux sciences agricoles à partir de l'âge de 12 ans augmente en Irlande. Des campagnes, telle que « *Agri Aware* » y contribuent.

M. Laurent Frantz considère que plus d'argent ne résoudra pas tous les problèmes. Il faut également une vue d'ensemble. Quant au chômage des jeunes, il est déconcertant. Souvent, la population agricole active ne représente que deux ou trois pourcent de la population active, mais dans certains pays, un emploi sur six dépend de l'agriculture. La création d'emploi est donc un facteur positif, notamment pour combattre le chômage des jeunes.

M. James Murphy expose que le secteur laitier est le plus lucratif et suscite donc le plus grand intérêt de la part des jeunes agriculteurs en Irlande, tout comme en Nouvelle-Zélande.

M. Andrew Doyle T.D. (Parlement, Irlande) met en évidence le rôle des jeunes agriculteurs : sans eux, l'avenir de l'agriculture est voué à l'échec.

Troisième séance: la réforme de la Politique commune de la pêche - mise à jour des négociations en cours

Mme Maria Damanaki (Commissaire européen chargé des Affaires maritimes et de la Pêche) souligne l'importance d'une pêche durable. Le Conseil de l'Union européenne a conclu un accord sur une approche globale qui doit être mise en place en 2015, ou en 2020 au plus tard. La régionalisation fait partie de l'accord. Le commissaire exprime sa satisfaction, car la proposition de la Commission est maintenue. Une large majorité du Parlement européen a voté en faveur de la réforme. Le changement sera radical et va bouleverser la pêche. Le dialogue institutionnel aura lieu dans peu de temps et il serait bien d'aboutir avec les travaux en juin 2013. Il ne faut pas faire de concessions quant aux ambitions de la réforme : voilà le message que les députés présents doivent relayer auprès de leurs gouvernements. La réforme sera bénéfique aux pêcheurs, à la mer et à l'environnement : les stocks de poissons sains amèneront davantage de poissons dans les filets, et c'est bien la seule façon d'avoir plus de poissons. Une meilleure labellisation ainsi qu'une mercatique plus efficace augmentera les rentrées du secteur piscicole. La Commission européenne n'abandonnera pas les pêcheurs à leur sort, ils seront soutenus avec des moyens financiers substantiels, et la création d'emploi dans les zones côtières constitue un objectif de la réforme. Le Parlement européen examine le nouveau Fonds européen pour la pêche et les affaires maritimes. Le dialogue institutionnel sur cet aspect pourra démarrer et se poursuivra sous la présidence lituanienne.

M. Simon Coveney T.D. (ministre irlandais de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Marine) relève que vers la fin du mois de février, des progrès significatifs furent enregistrés lors d'une réunion du Conseil de l'Union européenne consacrée politique commune de la pêche (PCP): 26 des 27 Etats membres ont adopté la position commune. Par contre, la gestion des stocks de poisson n'a pas été remise en cause de manière fondamentale, ni l'application de la science en vue du maintien de stocks sains. La regard sur l'évolution de la pêche subit un changement considérable dans toute l'Europe et les bénéfices seront pour chacun.

Certaines politiques actuelles ont prouvé leur échec ; lors de certaines captures, 60% du poisson est rejeté en mer faute de quota autorisé, alors que le poisson est sain et pourrait être commercialisé. Le rejet moyen dans l'Union européenne est évalué à 23%, il est de 40% en Irlande, ce qui correspond à 400.000 tonnes de poissons jetés morts par-dessus bord. Tout le monde s'accorde pour dire que ceci ne peut plus continuer ainsi. Le changement arrive, puisqu'en 2014, le rejet sera progressivement interdit ; en 2015 dans la Baltique, en 2016 dans les eaux occidentales de l'Union européenne, et en 2017 ce sera le tour de la Méditerranée. L'obligation de décharger les captures ne sera pas facile à exécuter d'un point de vue technique ; des mesures transitoires sont nécessaires. Il faut que tout le monde adhère à la réforme pour qu'elle soit un succès, y compris l'industrie, plutôt que de miser sur une politique de contrainte, qui pourrait se transformer en cauchemar, tant il est difficile d'effectuer des contrôles en mer. Le rôle des Etats membres de l'Union européenne est très important, car ce sont eux qui doivent appliquer les règles qui découlent des décisions prises, l'objectif final étant de pouvoir pêcher plus de poissons en mer, en pleine conformité avec les principes de durabilité. Si les stocks de poissons prospèrent, l'industrie s'en portera mieux et les communautés côtières, qui n'ont pas d'autres options que la pêche, parviendront à se maintenir. Il y a certainement une corrélation entre le chômage élevé dans certains pays de l'Union européenne et le fait de disposer d'une côte, comme l'Irlande, l'Espagne, le Portugal, la Grèce, Chypre. La nouvelle PCP permettra à ces nations de relever les défis qui se posent à eux.